



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **25 AOUT 2021**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
nos réf : JMO/MECC/2021. 76

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Guérande – Atlantique, CAP Atlantique (CAPA). Le contexte actuel renforce l'intérêt de votre projet vers un territoire sobre, solidaire et résilient, axant résolument la relance économique vers la transition écologique.

Le projet présenté comporte l'ensemble des attendus réglementaires : un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Votre démarche poursuit un engagement adopté en 2013 à travers un plan climat énergie territorial reconnu par les acteurs régionaux. CAP Atlantique a bénéficié de financements de projets de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Une évaluation et un retour d'expérience du PCET et des actions TEPCV apporteront du relief à votre démarche de territoire et favoriseront le suivi et l'évaluation continue.

Votre territoire présente des enjeux particuliers liés au changement climatique, au littoral et à la qualité de l'air associés à sa composante touristique et à la présence d'une zone littorale et rétro-littorale riches d'une biodiversité remarquable. La population augmente en saison de 75 000 à 300 000 habitants et l'artificialisation des sols y est importante. Les secteurs aux émissions prépondérantes sont le transport routier, le résidentiel-tertiaire, puis l'agriculture, pour les gaz à effet de serre comme les polluants atmosphériques.

La vulnérabilité du territoire au changement climatique est soulignée par une annexe détaillée. L'attrait touristique de votre territoire est renforcé par la présence conjointe d'une façade maritime et d'une zone rétro-littorale. Ces aspects sont aussi une source de grande vulnérabilité au changement climatique. Vous avez élaboré un volet d'actions pour la résilience du territoire et pris en compte les effets associés aux événements extrêmes dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Vous présentez aussi des actions en faveur de la limitation de la consommation d'eau, de la préservation des milieux naturels, et des pratiques agricoles plus résilientes. Je vous encourage à étendre la sensibilisation sur la vulnérabilité de votre territoire auprès des populations et des touristes et prendre en compte le risque d'altération du cadre d'accueil, en particulier lors d'épisodes prolongés de canicule ou d'inondation.

L'évaluation du potentiel de production d'énergie renouvelable est présentée dans une annexe détaillée. Votre stratégie est centrée sur le solaire dans un scénario approfondi comprenant une évaluation de la facture énergétique du territoire. Je vous encourage à mieux intégrer la loi Littoral dans l'identification des sites propices. L'objectif de développement de l'aérothermie est aussi à réévaluer au regard du potentiel identifié.

Tél : 02.72 74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire. 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

Vous définissez des objectifs à l'horizon 2050 pour une ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur quatre de manière uniforme sur l'ensemble des secteurs. Il est nécessaire de différencier les efforts à consentir par secteur en accord avec la stratégie nationale vers la neutralité carbone et la diminution des émissions d'un « facteur 6 ». Vous renforcerez notamment l'articulation avec les documents d'urbanisme en prenant en compte l'ambition vers le zéro artificialisation nette (ZAN).

Vous devez renforcer la priorité des actions en faveur de la qualité de l'air et les compléter.

Je salue votre objectif ambitieux de rénovation de logements. Votre territoire présente un enjeu déterminant sur la transformation des résidences secondaires en résidences principales. Vous pouvez cependant améliorer la prise en compte de la précarité énergétique des ménages à revenus modestes sur le chauffage, le confort d'été et la mobilité.

Le transport routier est le secteur prépondérant d'émissions sur votre territoire. Votre démarche est ambitieuse et insiste sur la réalisation d'un plan vélo engagé et d'un plan de mobilité. Je vous encourage à approfondir la réflexion sur la réduction des déplacements en voiture. Une démarche spécifique pour la période estivale ciblant les visiteurs apparaît pertinente pour votre territoire.

Je relève l'effort de concertation auprès de la profession agricole engagé dans votre programme alimentaire territorial (action 27) et envers les exploitations laitières (action 26). Je vous encourage à l'élargir afin de renforcer la séquestration carbone sur votre territoire (prairies, haies).

Par ailleurs, vous avez décidé de réaliser l'empreinte carbone des projets et de sensibiliser les agents vers des solutions les plus adaptées aux enjeux de la transition bas-carbone. L'association de l'ensemble des élus du territoire et des porteurs d'actions identifiées dans le PCAET à la gouvernance de la démarche constituent un levier à envisager pour vous positionner en coordonnateur de la transition énergétique.

La capacité de votre plan d'action à atteindre vos objectifs devra être évaluée, en particulier à partir d'un dispositif d'évaluation et de suivi de votre PCAET que vous pouvez renforcer.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL) et la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique (DDTM) se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre plan climat et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Nicolas CRIAUD,
Président de la communauté d'agglomération de la
presqu'île de Guérande – Atlantique - CAPA
3 avenue des Noëllles
BP 64
44503 LA BAULE Cedex

Copie : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire

Le Préfet,



Didier MARTIN